FranceAgriMer	**DECISION DU DIRECTEUR GENERAL** **DE FRANCEAGRIMER**
DIRECTION DES INTERVENTIONS SERVICE GESTION DU POTENTIEL ET AMELIORATION DES STRUCTURES VITIVINICOLES 12, RUE ROL-TANGUY TSA 20002 93555 MONTREUIL CEDEX	**INTV-GPASV-2017-30** **Du 26 avril 2017**
DOSSIER SUIVI PAR : SOPHIE PENET COURRIEL : sophie.penet@franceagrimer.fr	
PLAN DE DIFFUSION : Pour exécution : FranceAgriMer Pour information : DGPE – BUREAU DU VIN ET DES AUTRES BOISSONS DRAAF CONTROLE GENERAL ECONOMIQUE ET FINANCIER ASSOCIATION DES REGIONS DE FRANCE COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE ORGANISATIONS MEMBRES DU CONSEIL SPECIALISE POUR LA FILIERE VITICOLE	MISE EN APPLICATION : IMMEDIATE

Objet : Décision relative à l'acceptation des avenants pour l'année 2017 aux plans collectifs 2015-2016 à 2017-2018 des différents bassins viticoles.

Mots-clés : aide, OCM vitivinicole, restructuration, vignes, plantation, plan collectif.

Résumé : La présente décision acte la superficie validée après avenant 2016-2017 pour chaque plan collectif de restructuration 2015-2016 à 2017-2018.

Bases réglementaires :

- Règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013,
- Code rural de l'agriculture et de la pêche maritime,
- Décret n°2008-1359 du 18 décembre 2008 portant création des conseils de bassin viticole,
- Décret n°2013-172 du 25 février 2013 relatif au programme d'aide national au secteur vitivinicole pour les exercices financiers 2014 à 2018,
- Décision du directeur général de FranceAgriMer INTV-GPASV-2015-39 du 20 juillet 2015 relative aux conditions d'attribution de l'aide à la restructuration et à la reconversion du vignoble en application de l'OCM viticole pour le programme d'aide national 2014-2018 pour les campagnes 2015-2016 et suivantes, modifiée par les décisions INTV-GPASV-2015-59 du 30 octobre 2015, INTV-GPASV-2016-11 du 29 mars 2016, INTV-GPASV-2016-26 du 3 juin 2016 et INTV-GPASV-2016-68 du 6 janvier 2017,
- Décisions du directeur général de FranceAgriMer INTV-GPASV-2015-54, INTV-GPASV-2015-55, INTV-GPASV-2015-56, INTV-GPASV-2015-57 du 30 octobre 2015, INTV-GPASV-2015-66, INTV-GPASV-2015-67, INTV-GPASV-2015-68 du 25 novembre 2015 et INTV-GPASV-2015-77 du 30 décembre 2015, relatives à l'agrément des plans collectifs de restructuration 2015-2016 à 2017-2018 des différents bassins viticoles,

- Décision du directeur général INTV-GPASV-2016-69 du 9 février 2017 relative au dépôt des engagements et avenants individuels aux plans collectifs de restructuration du vignoble 2015-2016 à 2017-2018 pour la campagne 2016-2017 en application du programme d'aide national de l'OCM vitivinicole 2014-2018,
- Avis du conseil spécialisé filière viticole du 19 avril 2017.

Article 1
Conformément à l'article 11.3.2) de la décision modifiée du directeur général de FranceAgriMer INTV-GPASV-2015-39 du 20 juillet 2015, la superficie validée pour un plan collectif de restructuration peut être modifiée par avenant. Cet avenant résulte de la totalisation des demandes déposées auprès des structures collectives pour des avenants individuels et nouveaux engagements 2016-2017. Compte-tenu des demandes déposées, des critères de priorité et des plafonds fixés par les décisions précitées, les avenants aux plans collectifs sont acceptés pour les superficies mentionnées dans le tableau ci-dessous.

N° du plan	Intitulé du plan collectif	Superficie validée du plan (hectares)	Superficie avenant 2017 acceptée (hectares)	Superficie après avenant (hectares)
20150200001PC	Plan collectif de restructuration du vignoble du Val de Loire-Centre	1 237	0	1 237
20150300001PC	Plan collectif de restructuration Provence	1 471	30	1 501
20150300002PC	Plan collectif de restructuration Vallée du Rhône	3 123	84	3 207
20150400001PC	Plan collectif de restructuration Bassin Aquitaine	4 034	-61	3 973
20150400002PC	Plan collectif régional de restructuration du vignoble Charentes-Cognac	2 742	94	2 836
20150600001PC	Plan collectif de restructuration Beaujolais-Lyonnais-Savoie-Bugey-Dauphiné	235	13	248
20150700001PC	Plan collectif régional de restructuration du vignoble Languedoc-Roussillon	9 411	589	10 000
20150800001PC	Plan collectif de restructuration des vignobles du Sud-Ouest	3 659	-9	3 650
20150900001PC	Plan collectif de restructuration de la région Corse	464	8	472

La directrice générale de FranceAgriMer

Christine AVELIN